

Orléans, le 15 janvier 2021

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : François LAIR Tél : 02 38 41 71 96

dgs@univ-orleans.fr

Références à rappeler : DGS/210115

Le Directeur Général des Services

à

Mesdames et Messieurs les RSA,
Mesdames et Messieurs les Directeurs
des services communs et centraux
Monsieur l'Agent comptable

**Note relative à la continuité de l'activité
dans le cadre de l'avancement du couvre-feu**

En raison de la dégradation du contexte sanitaire liée à la Covid-19, le Premier ministre a annoncé hier soir l'avancée du couvre-feu à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il est donc nécessaire d'organiser les activités en présentiel de façon à observer le couvre-feu. Il est demandé, dans la mesure du possible, de réguler le temps de travail en fonction de cet horaire et permettre à chacun d'être de retour à son domicile pour 18h.

Ainsi il convient de ne pas programmer de réunion de travail après 17h00, de façon à ce que les justificatifs de déplacement professionnels conservent leur caractère dérogatoire et restent exceptionnels. Pour toute délivrance de justificatif dérogatoire de déplacement validé par l'employeur, il convient d'en faire part à dgs@univ-orleans.fr pour les services centraux, aux directeurs de composantes et de laboratoires pour les agents placés sous leur autorité.

La règle de présence sur site des agents ne doit pas dépasser 50 % pour chacun des services. Le dispositif actuel de recours au travail à distance et l'organisation du travail par rotation sur site étant maintenu jusqu'au nouvel ordre. Par ailleurs, le planning des temps de travail sur site et à distance doit impérativement être renseignés sur OHRIS.

Pour toute interrogation, les concernant, relative à la crise sanitaire les concernant, il convient d'orienter le personnel et les étudiants vers la FAQ « besoin d'aide » via le lien : <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/universite/infos-crise-sanitaire/vous-avez-besoin-daide> et d'utiliser le formulaire de contact.

En cas de questionnement resté sans réponse dans la FAQ, personnels et étudiants peuvent prendre contact avec les adresses mails : referent-covid-personnel@univ-orleans.fr ou referent-covid-etudiant@univ-orleans.fr. Si les questions sont d'ordre médical : medecin-covid19-etudiant@univ-orleans.fr et medecin-covid19-personnel@univ-orleans.fr.

Je vous remercie de votre vigilance et de votre implication dans la mise en œuvre de ces mesures.

Le Directeur Général des Services
François LAIR 